



DONNÉES FACTUELLES SUR *la sécurité sociale*



Organisation
internationale
du Travail

La sécurité sociale est la protection que la société assure aux individus et aux ménages pour leur permettre d'accéder aux soins de santé et leur garantir une sécurité de revenu, notamment dans les circonstances suivantes : vieillesse, chômage, maladie, invalidité, accident du travail, maternité, disparition d'un soutien de famille.

La sécurité sociale est clairement présentée dans les conventions de l'OIT et les instruments de l'ONU comme un droit fondamental de l'être humain – bien qu'une petite proportion seulement des habitants de notre planète en bénéficient effectivement. Définie de manière générale comme un système assurant une protection pour la santé, les pensions et le chômage basée sur des cotisations, de même que des prestations sociales financées par l'impôt, la sécurité sociale représente aujourd'hui un défi universel pour un monde en voie de globalisation.

Seulement 20 % de la population mondiale bénéficient d'une couverture sociale adéquate et plus de la moitié ne dispose d'aucune protection sociale. Les personnes sans couverture appartiennent souvent à l'économie informelle – elles ne sont en général pas protégées par la sécurité sociale pendant leur vieillesse et n'ont pas les moyens de payer leurs factures médicales. En outre, nombreuses sont les personnes qui disposent d'une couverture insuffisante, ce qui signifie que des éléments de protection essentiels leur font défaut (soins de santé ou pensions, par exemple) ou que la protection qui leur est offerte est limitée ou décroissante. L'expérience montre que les personnes sont disposées à cotiser pour des prestations de sécurité sociale qui répondent à leurs besoins prioritaires.

On considérerait à une époque qu'une part croissante de la main-d'œuvre dans les pays en développement finirait par travailler au sein du secteur formel et serait couverte par la sécurité sociale. L'expérience a toutefois montré que l'importance grandissante du travail informel a entraîné un tassement, voire un déclin, des niveaux de couverture. Même dans les pays à croissance économique forte, un nombre croissant de travailleurs – souvent des femmes – sont dans des emplois plus précaires : travail occasionnel, travail à domicile et certaines formes de travail indépendant non couvert par la sécurité sociale. Les groupes les plus vulnérables en marge

de la population active sont les personnes handicapées et les personnes âgées qui ne peuvent compter sur le soutien de leur famille, et qui n'ont pu prendre des dispositions pour financer leurs propres pensions.

Statistiques clés

- Seule une personne sur cinq dans le monde dispose d'une couverture adéquate de sécurité sociale.
- Plus de la moitié de la population mondiale ne dispose d'aucune forme de protection sociale.
- En Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, seulement 5 à 10% de la population active bénéficie d'une couverture sociale seulement partielle.
- Dans les pays à revenu intermédiaire, la sécurité sociale couvre entre 20% et 60% de la population.
- Dans la plupart des pays industrialisés, la couverture est proche de 100%, bien que la nature toujours plus informelle du travail entraîne une diminution du niveau de couverture, notamment dans les pays en transition économique.
- L'Europe est la région où les dépenses de sécurité sociale sont les plus élevées (près de 25% du PIB), suivie de l'Amérique du Nord (16,6 %). L'Afrique a le niveau le plus bas (4,3 % du PIB).
- L'épidémie du VIH/SIDA menace la viabilité financière des systèmes de sécurité sociale dans de nombreux pays en développement.
- L'absence de couverture de sécurité sociale est dans une large mesure concentrée au sein des économies informelles du monde en développement, lesquelles constituent en général une source d'emploi plus importante pour les femmes que pour les hommes.

Impact de la sécurité sociale

La sécurité sociale a un impact profond à tous les niveaux de la société. Elle offre aux travailleurs et à leur famille l'accès aux soins de santé et une protection contre la perte de revenu – que celle-ci soit due à de courtes périodes de chômage, à la maladie ou à la maternité, ou qu'elle soit de plus longue durée pour cause d'invalidité ou d'accident du travail. La sécurité sociale offre aux personnes âgées la sécurité du revenu pendant leurs années de retraite. Les enfants bénéficient des programmes de sécurité sociale conçus pour aider les familles à faire face aux coûts de l'éducation. Dans le cas des employeurs et des entreprises, la sécurité sociale aide au maintien de relations de travail stables et à la productivité de la main-d'œuvre. La sécurité sociale peut en outre contribuer à la cohésion sociale, ainsi qu'à la croissance et au développement général d'un pays en relevant le niveau de vie, en protégeant les personnes contre les effets des changements structurels et technologiques, et en posant ainsi la base d'une approche plus positive face à la mondialisation.

Etendre la sécurité sociale : C'est possible

- La République de Corée est passée d'une couverture d'assurance-maladie de 20% en 1977 à la couverture universelle en 1989.
- Le Costa Rica est parvenu à offrir une couverture des soins de santé totale grâce à une combinaison entre assurance-maladie et accès gratuit aux services publics de santé.
- La Tunisie se rapproche de la couverture universelle de la sécurité sociale. Le pays est passé, en matière de santé et de pensions, d'une couverture de 60% en 1989 à 84% en 1999.
- En Afrique du Sud, le régime public de retraite (SOAP) financé par l'impôt atteint 1,9 million de bénéficiaires, soit environ 85% de la population concernée. Ce régime a réduit l'écart de pauvreté pour les retraités de 94%.
- Le régime national indien de pensions de vieillesse, financé par les ressources du gouvernement central et des Etats, atteint une personne sur quatre sur l'ensemble de la population âgée – soit la moitié environ des bénéficiaires vivant dans la pauvreté.
- Au Brésil, les pensions d'assistance sociale protègent quelque 14 millions de personnes de l'extrême pauvreté.

L'OIT et la sécurité sociale

La sécurité sociale a été reconnue comme droit fondamental de l'être humain par la Déclaration de Philadelphie (1944) de l'OIT et sa Recommandation sur la garantie des moyens d'existence, 1944 (N° 67). Ce droit est confirmé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948, et dans le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels, 1966.

Parmi les conventions et recommandations de l'OIT applicables aux mesures d'extension de la sécurité sociale figurent:

- la Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952
- la Convention (n° 118) sur l'égalité de traitement (sécurité sociale), 1962
- la Convention (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964 (tableau I modifié en 1980)
- la Convention (n° 128) concernant les prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants, 1967
- la Convention (n° 130) concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie, 1969
- la Convention (n° 157) sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale, 1982
- la Convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988
- la Recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998
- la Convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000

En 2001, la Conférence internationale du Travail a adopté la Résolution et les Conclusions sur la sécurité sociale.

Bureau international du Travail
4, route des Morillons
CH - 1211 Genève 22
Suisse

Tél. 41 22 799 7912
Fax 41 22 799 8577
www.ilo.org/communication
www.ilo.org/coverage4all